

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 07 Mars 2023

Délibération n°2023-MAIRIE-012

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias (arrivé au point 2023-MAIRIE-005), LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2023-MAIRIE-003), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, PRATLONG Maxime, VOLPELLIERE Stéphanie

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
24/02/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel ANDRIUZZI
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de..... 284 405.07
- Un déficit de fonctionnement de.....

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	284 405.07
EXCEDENT	
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2022	
□ Exécution du virement à la section d'investissement	
× Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	204 211.03
× Excédent de fonctionnement reporté	80 194.04
B) DEFICIT au 31/12/2022	
C) Déficit à reporter	

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20230309-2023-MAIRIE-012-AI
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023

